

Valeurs plafond pour le tournesol :

Sur tournesol, une dose maximale est définie par type de sol et système élevage/céréaliier. Les numéros de sol correspondent aux classes données en annexe 7 :

	Sols superficiels (1, 2, 5, 7, 8)	Sols profonds (3, 4, 6)
Céréaliier	MAXI 80 kgN/ha	MAXI 70 kgN/ha
Élevage	MAXI 50 kgN/ha	MAXI 40 kgN/ha

Valeurs plafond pour le colza de printemps :

	Sols superficiels à moyennement profond	Sols profonds
Céréaliier	MAXI 120 kgN/ha	MAXI 100 kgN/ha
Élevage	MAXI 100 kgN/ha	MAXI 80 kgN/ha

Valeurs plafond pour les autres cultures :

Cultures	Dose plafond
Chanvre	140 kg de N/ha
Sorgho	130 kg de N/ha
Lin oléagineux	140 kg de N/ha
Betterave	180 kg de N/ha
Pomme de terre	180 kg de N/ha
Vigne	60 kg de N/ha
Soja	0 kg de N/ha
Soja (en cas d'échec de la nodulation)	150 kg de N/ha
Pois, féverole / vesce, lupins	0 kg de N/ha

Annexe n°7

à l'arrêté SGAR n° 267 du 8 octobre 2015

Types de sols présents en région Lorraine

8 classes de sols sont retenues à partir du référentiel agronomique lorrain de 2004 présentées dans le tableau ci-dessous.

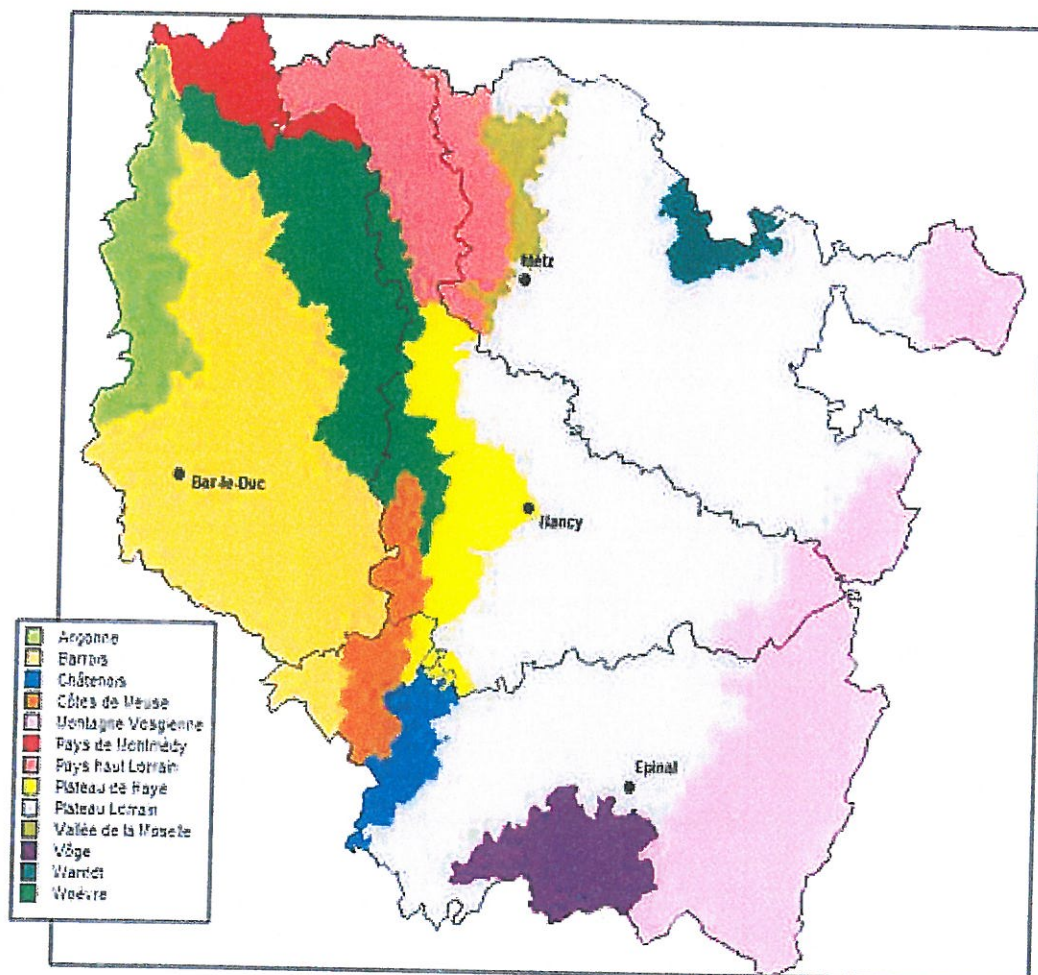
N° Sol	Libellés
1	Sols à cailloux (très superficiels)
2	Sols argilo-calcaires (40 à 80 cm de profondeur)
3	Sols argilo-limoneux, limoneux (profonds et sains)
4	Sols argileux (profonds, plus ou moins hydromorphes)
5	Sols sur marnes peu profondes (< 60 cm de profondeur)
6	Sols sur marnes profondes (> 60 cm de profondeur)
7	Sols sableux (sur alluvions)
8	Sols sableux (sur grès)

La méthodologie de caractérisation des sols et les fiches correspondantes aux types de sols sont en ligne sur les sites internet de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Lorraine et de la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine.

Par Petite région agricole (carte ci-après), il est possible de définir les classes de sols majoritairement présentes, sachant qu'il peut exister des exceptions liées à la diversité des pédopaysages lorrains.

Petite région agricole	Types de sols majoritaires
Argonne	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8
Barrois	1, 2, 3, 5, 6
Chatenois	1, 2, 3, 4, 5, 6
Côtes de Meuse	1, 2, 4, 5, 6
Montagne Vosgienne	4, 5, 6, 7, 8
Pays de Montmédy	1, 2, 3, 4, 5, 6
Pays Haut lorrain	1, 2, 3, 4

Petite région agricole	Types de sols majoritaires
Plateau de Haye	1, 2, 3
Plateau Lorrain	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
Vallée de la Moselle	7
Vôge	4, 5, 6, 7, 8
Warndt	8
Woëvre	3, 4, 5, 6



La répartition par Petite Région Agricole des communes lorraines est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Lorraine.

Annexe n°8

à l'arrêté SGAR n°264 du 8 octobre 2015

Outils de pilotage et de raisonnement dynamique de la fertilisation azotée reconnus conformes à la méthode du COMIFER en région Lorraine

Outils de pilotage	Développeur	Cultures
N-TESTER	YARA, ARVALIS-Institut du végétal	Blé tendre d'hiver
JUBIL	INRA, ARVALIS-Institut du végétal	Blé tendre d'hiver, orge de printemps,
FARMSTAR	ARVALIS-Institut du végétal, Terres Innovia, ASTRUM	Blé tendre d'hiver, colza
N-SENSOR	YARA	Blé tendre d'hiver
GPN- Pilot	GPN- Agriculture	Blé tendre d'hiver
Réglette azote Colza	Terres Innovia	Colza

L'utilisation des l'outils Cérélia et Arinov permettent d'estimer la biomasse sortie hiver par télédétection à base de photos satellites pour le premier et de photos aériennes pour le second. La biomasse sortie hiver est une donnée déjà mentionnée dans les modalités de calcul de la dose d'azote pour le colza (cf. Annexe n°2)

Les outils Arinov et Cérélia peuvent également être utilisés pour le blé tendre d'hiver.

